

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **94 (1958)**

Heft 27

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Partie corporative

SPR - Comité central

Alors que dans le Landernau pédagogique il n'est question que de vacances, de séjours sur l'Alpe verte, de plages de sable blond, de déplacements proches ou lointains, le comité central de la SPR, presque au complet, a siégé le 9 juillet, à Genève, sous la présidence d'A. Neuenschwander, et en présence d'A. Perrot, futur président.

La commission nationale suisse pour l'UNESCO a été renouvelée dans le premier semestre de cette année. Ad. Perrot y représentera la SPR ; nous avons donc obtenu satisfaction à ce sujet ; le comité s'en félicite et espère qu'une collaboration active et efficace pourra s'établir avec la commission nationale.

Celle-ci organise du 4 au 9 octobre un stage à Vitznau ; un gros effort a été fait pour trouver des conférences en français (elles occupent la moitié du programme) et le comité espère que de nombreux Romands voudront bien y participer (voir article ci-dessous).

La commission d'aide aux écoles suisses à l'étranger est toujours en proie à une crise grave. Rappelons que ce comité est formé par les délégués de quatre associations : Schweizerhilfe, Nouvelle Société helvétique, SLV et SPR.

Nos délégués sont priés d'user de leur influence pour que la crise puisse se résoudre le plus rapidement possible et surtout pour que soit établi un statut du corps enseignant des écoles suisses à l'étranger. Il semble en effet que ces maîtres et professeurs ne jouissent pas de garanties suffisantes contre les décisions arbitraires.

Un échange de vues a lieu sur la parution tardive du livret du congrès de Genève ; ce retard est surtout imputable aux circonstances et il faudrait que, pour les prochains congrès, le livret puisse être distribué au moins 6 semaines avant la réunion, que les propositions d'amendement aux thèses soient présentées suffisamment à l'avance, et qu'enfin une séance préliminaire ait lieu au congrès entre le rapporteur et les motionnaires.

La séance commune des comités SLV - SPR sera convoquée en octobre, probablement à Neuchâtel.

Divers problèmes sont évoqués concernant la FIAI et son congrès de Rome à fin juillet. Les rapports présentés pour la Suisse romande et éventuellement les rapports de synthèse paraîtront dans le Bulletin.

G. W.

COMMISSION NATIONALE SUISSE
POUR L'UNESCO

Cours d'information Orient-Occident

du 4 au 9 octobre, à Vitznau

Parmi les conférences proposées, on peut citer : « Les problèmes que l'industrialisation pose à l'Inde », par M. Sadou Singh Dharni ; « Les problèmes actuels de l'organisation familiale et sociale en Inde », par R. P. Cavalho ; « Hiroshima et les Japonais », par F. Gigon ; « Problèmes sociaux et économiques en Indonésie », par M. von Arx ; « Impressions d'un voyage en Asie », par M. Ch. Barbier, etc. Toutes les conférences ci-dessus sont en français ; d'autres sont en allemand.

Les frais, pension et logement, s'élèvent à 85 fr.

Le comité de la SPR se permet de recommander ce stage à tous nos membres ; il invite les présidents

de section à y envoyer éventuellement des délégués et à faire en sa faveur une active propagande.

S'inscrire au secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Département politique fédéral, Berne.

Semaine française de Charleroi

La Fondation Charles Plisnier organise du 24 au 26 août, avec le Mouvement intellectuel des provinces françaises, un congrès des écrivains de France, et du 27 au 31 le premier congrès européen de l'Ethnie française ; au programme de ce dernier figurent notamment comme thèmes d'études : « L'ethnie française et l'Europe », « La démographie et la jeunesse », « L'enseignement et les problèmes actuels », « L'économie régionale ».

Pour tous renseignements sur la Semaine française, écrivez à Bruxelles, siège de la Fondation Ch.-Plisnier, 118, rue Beeckmann, Uccle-Bruxelles, ou à Charleroi, secrétariat du Comité d'accueil, 16, route de Jamioulx, Mont-sur-Marchienne.

Assemblée des délégués du SLV

Une semaine après le congrès de Genève, le président de la SPR ainsi qu'un membre du comité central étaient invités à assister à l'assemblée des délégués du Schweizerischer Lehrerverein. Ces assises se tenaient à Coire, ville dont les autorités et le corps enseignant nous reçurent magnifiquement.

Les délégués se réunirent le samedi après midi, en séance administrative au cours de laquelle le président, Th. Richner, présenta le rapport d'activité du SLV pour 1957. De cet exposé très complet, nous retiendrons quelques points susceptibles d'intéresser les membres du corps enseignant romand.

Le SLV fait preuve, dans le domaine pédagogique, d'une activité intense qui lui permet de fournir à ses membres de fort utiles instruments de travail. C'est ainsi, pour citer un exemple, que vient d'être édité le 100e tableau scolaire. Le Dr Simmen eut l'occasion, au cours de l'assemblée, d'évoquer les différentes étapes qui permirent la publication de ces œuvres artistiques, et de rendre hommage à tous ceux qui contribuèrent à leur réalisation.

Les contacts entre le SLV et la SPR ne s'obtiennent pas seulement par correspondance. Les deux comités centraux se rencontrent chaque automne afin de discuter les problèmes communs aux deux associa-

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: SPR - Comité central: — Commission nationale suisse pour l'Unesco. — Semaine française de Charleroi. — Assemblée des délégués du SLV. — Congrès de la «National Union of Teachers». — Le Yorkshire et ses écoles. — Congrès de la Fédération générale des instituteurs de Belgique. — Congrès du Syndicat national des instituteurs de France. — Les possibilités offertes aux enfants des milieux ruraux en matière d'éducation. — Vaud: Lettre ouverte au comité central SPV. — Postes au concours. — Assemblée générale de la SPV. — Rapports sur le cours de sauvetage nautique. — Neuchâtel: Certificats pédagogiques. — Recrues — Brevet spécial. — Réduction de la journée de travail. — Divers: Exposition d'art enfantin. — Bibliographie.

tions. Parmi ceux-ci, il en est un qui nous donne beaucoup de soucis à l'heure actuelle : il s'agit de la crise que subit aujourd'hui le Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger. Nos collègues enseignant dans ces écoles ne possèdent pas de statut garantissant suffisamment leurs droits. La SPR, comme le SLV, souhaitent que très rapidement des garanties égales aux nôtres en Suisse soient données à ce personnel enseignant. Il est également indispensable que la lumière soit faite sur les cas en litige afin que le Comité d'aide puisse enfin travailler dans une atmosphère sereine. Pour atteindre ce but, le SLV et la SPR, qui sont chargés de défendre les intérêts du corps enseignant, soutiendront fermement leur point de vue, et s'appliqueront à rechercher la vérité avec **objectivité** et dans un **esprit constructif**.

Au cours de cette même assemblée, M. Max Nehrein, démissionnaire, fut remplacé au comité central par M. Max Buehrer.

La soirée du samedi fut consacrée aux joies annexes. En effet, un spectacle folklorique était offert aux délégués par les élèves des écoles secondaires de Coire. Chants (accompagnés par un orchestre d'enfants), récitations, danses, évoquèrent tour à tour les différentes vallées grisonnes. Enfin, entre les danses conduites par un orchestre champêtre, les maîtres eux-mêmes présentèrent plusieurs numéros de cabaret dans lesquels l'ironie, l'esprit et la plaisanterie ne manquaient pas.

La journée du dimanche débutait par une très intéressante conférence du Dr Reto Bezzola, professeur à l'université de Zurich, qui présenta le sujet suivant : « Wesen und Problematik der vierten Landessprache ». Les problèmes que pose au canton des Grisons, comme à la Suisse tout entière, l'existence d'une quatrième langue nationale, sont multiples. L'enseignement, par exemple, est donné dans ce canton en sept langues différentes : allemand, italien et cinq sortes de romanche. La tâche des autorités responsables n'est pas facile, car celles-ci veulent éviter que la langue parlée par les minorités disparaisse peu à peu.

Après le traditionnel repas officiel servi à midi, les délégués eurent encore le plaisir de se rendre à Zillis afin d'y visiter l'église récemment restaurée. Cette excursion qui permit d'admirer au passage Lenzerheide et la Viamala ne manqua ni de charme ni d'agrément.

Que nos collègues du SLV soient vivement remerciés d'avoir si bien su, au cours de ces deux journées, nous instruire et nous divertir.

E. P.

Congrès de la « National Union of Teachers »

C'est à Scarborough, station balnéaire du Yorkshire, que la « National Union of Teachers », qui compte quelque 250 000 membres de l'enseignement primaire et secondaire, a tenu sa 86e assemblée annuelle des délégués, du 5 au 10 avril dernier.

Pour la seconde fois, j'avais le plaisir d'assister à ce congrès et j'ai pu, à nouveau, apprécier la gentillesse de l'accueil que nos collègues anglais réservent à leurs invités. J'ai pu constater aussi avec quel soin et quel souci de précision dans le détail ces réunions sont organisées. Il n'y manque ni la majesté du cérémonial (je pense, en particulier, à l'installation du nouveau président et à la remise des insignes de sa charge, ou au service religieux de Pâques, à l'intention de la NUT, présidé par l'archevêque d'York)... ni le célèbre humour britannique qui assure le succès de l'intervention des différents orateurs.

D'une étude consacrée à la NUT par notre collègue Dumas, ancien secrétaire général de la FIAI, j'extrait quelques passages qui vous feront mieux comprendre ce qu'est l'association de nos collègues anglais et dans quel esprit elle accomplit son travail. « La NUT, par ce qu'elle aborde et par ce qu'elle laisse dans l'ombre, montre les préoccupations essentielles de nos collègues et leur mode particulier d'action syndicale.

« La fermeté et le souci du détail des règles organiques de la NUT lui ont permis de constituer un appareil de précision pour la conduite des débats dans une discipline stricte qui en assure l'efficacité.

« La NUT, redoutant la division du personnel sur des idéologies qu'il lui répugne d'aborder, se borne strictement aux problèmes professionnels et corporatifs.

« Consciente de sa puissance matérielle considérable, de son prestige moral et de sa structure perfectionnée, la NUT ne cherche ni appui, ni entraide par une liaison avec les syndicats ouvriers dont elle ne se sent pas exactement solidaire.

« Cependant, elle agit constamment selon la tactique syndicale spécifique de l'action directe, et elle arrive ainsi à traiter d'égale à égale avec les autorités pour établir une étonnante convention collective des salaires, le Burnham Committee, qui paraît être un prototype dans la profession enseignante du monde ».

En ce qui concerne les sujets traités lors des congrès de la NUT, voici ce qu'en dit L. Dumas :

« Les congrès annuels de nos collègues britanniques sont aménagés d'après un règlement sévère, détaillé et extrêmement méthodique, qui surprend quelque peu les délégués étrangers, habitués à des pratiques plus souples.

« La plus singulière peut-être de ces pratiques a trait à la conception démocratique anglaise selon laquelle les résolutions proposées au congrès émanent des sections locales et sont sélectionnées par une sorte de referendum précédant cette réunion annuelle. Ainsi, avant que s'ouvre l'année du congrès, les sections locales (Local and Country Associations) peuvent-elles envoyer au Bureau exécutif national toutes les propositions qu'elles souhaitent voir soumises aux débats.

« Toutes ces propositions sont alors publiées par le « Schoolmaster », organe de la NUT, au début de janvier, et les sections locales sont avisées qu'elles devront choisir les six motions qu'elles considèrent comme les plus importantes.

« Quelles que soient les six résolutions retenues par le suffrage des sections locales et qui ne seront con-



Société vaudoise de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

La caisse-maladie qui garantit actuellement plus de 1200 membres de la SPV avec conjoints et enfants

assure :

Les frais médicaux et pharmaceutiques. Une indemnité spéciale pour séjour en clinique. Une indemnité journalière différée payable pendant 360, 720 ou 1080 jours à partir du moment où le salaire n'est plus payé par l'employeur. Combinaison maladie-accidents-tuberculose, polio, etc.

Demandez sans tarder tous renseignements à
M. F. PETIT, RUE ED. PAYOT 2, LAUSANNE, TÉL. 23 85 90

nues des délégués qu'au congrès, l'ensemble de toutes les propositions (286 cette année!) constitue une espèce de cahier des doléances de la profession enseignante en Grande-Bretagne et toutes les préoccupations de l'heure apparaissent ainsi avec leur importance relative ».

Les débats de cette année ont abouti aux principales résolutions suivantes, dont plusieurs nous sont évidemment familières parce qu'elles ressortissent plus à la profession elle-même qu'aux hommes, et qu'elles obéissent aux impératifs de notre époque, alors que d'autres sont spécifiquement britanniques.

Le congrès s'est fermement opposé au système du Block Grant, qui aboutit à réduire l'aide financière de l'Etat aux autorités locales de l'enseignement à une somme fixe, déterminée arbitrairement, sans tenir compte des nécessités d'une revision des traitements ni des charges relatives à l'accroissement de la population scolaire.

L'insuffisance des bâtiments scolaires a conduit à une résolution demandant au gouvernement de prévoir des sommes suffisantes pour la construction de nouvelles écoles et l'aménagement satisfaisant de celles qui existent.

Le problème des salaires a naturellement été aussi discuté, et l'assemblée des délégués a chargé le Bureau exécutif national de demander la réunion du Burnham Committee, afin de négocier, avec effet rétroactif, l'introduction d'une nouvelle échelle des traitements selon les normes acceptées par le congrès (salaire de base : 600 £ à 1200 £, soit environ Fr. s. 7200 à Fr. 14 400).

Il a également été demandé que les pensions des collègues retraités soient calculées d'après la nouvelle échelle des traitements, et, qu'en tout cas, des mesures soient immédiatement prises pour l'amélioration des pensions des plus anciens retraités.

D'autre part, pour le calcul du droit à la retraite, les années de service militaire pendant les guerres de 1914 et de 1939 devront être ajoutées au temps passé effectivement en fonction, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Pour les jeunes, ce sont les années passées dans l'armée avant l'entrée dans la profession qui devront pouvoir être rachetées.

Le taux des pensions versées aux veuves et aux orphelins ne sera pas moins favorable que celui qui est accordé par l'administration.

Les collègues anglais ont demandé enfin à être libérés progressivement de toutes leurs obligations quant aux repas scolaires.

Sur le plan professionnel, le congrès a approuvé les démarches déjà faites en vue de regrouper tous les enseignants en une seule organisation et a chargé le Bureau exécutif national de poursuivre son action dans ce sens.

Sur le plan scolaire, les délégués ont adopté une série de résolutions portant sur :

l'effectif des classes qui ne doit pas dépasser 30 élèves, ce qui implique l'augmentation du nombre des classes et des maîtres ;

l'âge de libération scolaire, qui serait de 15 ans révolus, avec jusqu'à la fin de l'année scolaire un enseignement à temps plein ;

l'augmentation et l'uniformisation souhaitables des crédits destinés à l'achat du matériel scolaire ;

la préparation et la qualification des maîtres, qui seraient améliorées grâce à la prolongation à 3 ans, plus tard même à 4 ans, de la durée des études pédagogiques.

Le Yorkshire et ses écoles

Le Yorkshire est le plus vaste comté de l'Angleterre ou, comme disent les Anglais, il contient plus d'acres de terre qu'il n'y a de lettres dans la Bible. Sa population, qui dépasse 4 1/2 millions d'habitants, en fait le deuxième du pays par rang d'importance.

En ce qui concerne l'organisation politique, le Yorkshire a de tout temps été divisé en trois parties, appelées Ridings. La plus grande partie de la population du Yorkshire habite le West Riding, qui est d'une part fortement industrialisé (avec des villes comme Sheffield, Leeds, Bradford) et dans lequel, d'autre part, les terres cultivées sont aussi abondantes.

Nos collègues anglais nous ont fait visiter le North Riding, qui mesure 100 miles (160 km.) d'est en ouest et 50 miles (80 km.) du nord au sud. Sa population s'élève à 530 000 habitants seulement. Sa seule ville de quelque importance est Middlesbrough, avec 150 000 habitants. Middlesbrough a sa propre administration scolaire. Pour le reste du North Riding, qui compte 380 000 habitants, le County Council est l'autorité scolaire.

Dans le North Riding, la moitié de la population vit dans la contrée industrielle des bords de la Tees (fer et acier, produits chimiques) et dans les villes de la côte de la Mer du Nord comme Scarborough et Whitby. L'autre moitié occupe la région agricole, à faible densité de population.

A Redcar, nous avons visité le nouveau Cleveland Technical College, que font construire les autorités scolaires, qui ont leurs propres architectes. Une partie du collège a été ouverte en 1957, l'autre le sera dans le courant de cet été. C'est ce que les Anglais appellent un Local College. En Angleterre, l'enseignement technique est donné sous trois formes, compte non tenu du travail qui s'effectue dans les universités. Il y a les Colleges of Advanced Technology qui s'occupent d'enseignement spécialisé et de recherches ; puis les Regional Technical Colleges, qui dispensent un enseignement conduisant au niveau universitaire ; enfin, pour chaque Regional College, il y a plusieurs Local Colleges dont le but essentiel est de donner un enseignement technique élémentaire, destiné aux apprentis et aux jeunes ouvriers, entre 15 et 19 ans. Ces apprentis suivent les cours du Local College en partie pendant la journée — ils sont pour cela généralement libérés un jour par semaine, salaire payé, — en partie le soir.

Les cours principaux du Cleveland Technical College sont la mécanique, la construction, les sciences et le commerce. Lorsque le collège sera terminé, il accueillera environ 200 étudiants à temps plein et 1200 étudiants à temps partiel. Le coût de la construction et de l'équipement s'élèvera à 1/2 million de £ (Fr. s. 6 000 000.—).

Lors de notre excursion, nous avons également jeté un coup d'œil rapide à plusieurs écoles secondaires nouvelles.

Pendant de nombreuses années, il n'y a eu, aussi bien dans les villes que dans les campagnes, que les seules Secondary Grammar Schools (lycées). Actuellement, dans le North Riding, 20 % à peu près des enfants fréquentent les Grammar Schools. Les autres vont dans ce que les Anglais appellent les Secondary Modern Schools.

La réorganisation scolaire, qui fait que tous les enfants quittent l'école primaire à l'âge de 11 ans, a été réalisée depuis plusieurs années déjà dans les villes

du North Riding. Pour cette raison, un certain nombre d'écoles secondaires modernes se trouvent encore logées dans de vieux bâtiments qui sont d'ailleurs peu à peu remplacés par de nouvelles constructions.

Dans les campagnes, la situation est différente. La première école secondaire moderne rurale du North Riding ne fut pas ouverte avant 1941. Après la guerre, d'autres suivirent, mais la construction de nouvelles écoles primaires était alors la préoccupation dominante, par suite de l'augmentation du taux de la natalité, si bien que les écoles secondaires durent attendre leur tour. On s'efforce actuellement de combler ce retard. Il existe encore dans ce comté 127 écoles de villages, qui reçoivent les enfants entre 5 et 15 ans. En 1958, 80 de ces écoles seront réorganisées et deviendront des écoles primaires uniquement. En 1959, 39 autres écoles de villages seront à leur tour réorganisées. Ceci explique pourquoi la plupart des bâtiments des écoles secondaires modernes rurales sont neufs.

Nous avons pu voir, en passant, trois de ces écoles, en voie d'achèvement : à Pickering, à Stokesley, à Guisborough, chacune pouvant contenir 600 élèves.

A Pickering et à Stokesley, le nombre restreint des élèves de la Grammar School (200) a fait que Grammar School et Modern School sont réunis dans le même bâtiment. Mais dans le North Riding, on préfère séparer ces deux types d'écoles, comme cela s'est fait à Guisborough.

Toutefois, les autorités scolaires étant libres d'organiser l'enseignement secondaire à leur guise, nombre de celles-ci ont choisi, comme à Pickering et à Stokesley, d'avoir des écoles secondaires obligatoires où se rendent tous les élèves de plus de 11 ans.

Le prix de chacune des trois nouvelles écoles secondaires citées ci-dessus est sensiblement le même, c'est-à-dire $\frac{1}{4}$ de million de £ (3 000 000 Fr. s.) pour l'emplacement, les terrains de jeux, les bâtiments, le mobilier et l'équipement.

Aucune de ces écoles secondaires ne réclame d'écolage. Les livres et tout le matériel sont aussi remis gratuitement aux élèves. Ceux-ci sont transportés gratuitement, chaque jour, de leur village à l'école et retour. La plus grande distance que les élèves ont à parcourir est de 12 à 15 miles (19 à 24 km.). Le montant de la dépense représente, par jour et pour une école de l'importance de celle de Pickering, environ 40 £ (480 Fr. s.).

A l'école, un repas qui revient à un peu plus de 2 shillings est offert à midi aux enfants. Les parents paient 1 shilling (Fr. s. 0.60) et le gouvernement central le reste. Pour les enfants de familles pauvres, le repas est gratuit. Environ 10 % des élèves en bénéficient.

A. Neuenschwander.

Commandez à la Guilde de documentation :

LA BIBLE ENSEIGNÉE

brochure du maître pour la 1^{re} année du degré moyen avec 23 fiches de travail. Prix total 2 fr. 20.

S'adresser à L. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux.

Congrès de la Fédération générale des instituteurs de Belgique

Schaerbeck - 2-4 juillet 1958

Nos collègues, les instituteurs de Belgique, travaillent dans des conditions très différentes des nôtres tant du point de vue de l'organisation des écoles que de celui des relations avec l'opinion publique. On y trouve, en effet, des écoles d'Etat, des écoles provinciales et des écoles communales, sans compter les écoles « libres » qui sont organisées par l'Eglise catholique et qui ont leurs propres écoles normales, mais dont le traitement des maîtres est assuré par l'Etat. C'est ainsi que plus de la moitié des enfants belges suivent l'enseignement des écoles confessionnelles.

Sur le terrain corporatif, les instituteurs belges sont groupés en quatre associations : le secteur enseignement de la Centrale générale des services publics (ce qui correspondrait chez nous à la VPOD), la Fédération générale, le Syndicat des instituteurs catholiques et la Société des instituteurs libéraux.

La Fédération générale compte environ 6 000 membres, parmi lesquels les pensionnés sont nombreux et très actifs. C'est une association d'âge respectable, puisqu'elle a fêté l'an dernier le centenaire de sa fondation, et qu'elle célébrait cette année le centième anniversaire de son premier congrès, tenu précisément à Schaerbeck. Schaerbeck (prononcez Scarbéc) est une des communes de l'agglomération bruxelloise où l'enseignement officiel est particulièrement à l'honneur.

Deux circonstances très différentes ont exercé une certaine influence sur le congrès de 1958. La première, c'est l'exposition universelle qui attire à Bruxelles des foules innombrables et où se marque le triomphe de la technique atomique. Pour permettre aux congressistes de la visiter à leur aise, les séances du congrès n'avaient lieu que le matin.

La deuxième, ce sont les élections du mois dernier. Depuis la création de la Belgique, la vie politique du pays est marquée par la rivalité des deux partis catholique et libéral auxquels s'est joint, dès le début du siècle, le parti socialiste. Aucun des trois n'est assez fort pour s'imposer de façon durable ; de 1954 à 1958, une majorité socialiste a été au pouvoir, et nos collègues ont vu leur situation matérielle et celle des écoles officielles s'améliorer considérablement ; le mois dernier, le gouvernement socialiste a été renversé, et un gouvernement catholique s'est constitué. Mais sa majorité est extrêmement précaire, puisque la déclaration gouvernementale, présentée à la Chambre le même jour que s'ouvrait le congrès, n'a été approuvée que par 106 voix contre 104, et seulement à cause de « la trahison », comme disaient les gazettes belges, de deux députés libéraux. Or la question scolaire est au premier plan des luttes entre partis et la plus grande incertitude règne au sujet du sort qui sera fait aux écoles officielles et aux revendications du corps enseignant.

banque cantonale vaudoise

Livrets de dépôts,
catégorie A et B

Bons de caisse

Trois sujets étaient à l'ordre du jour du congrès :

1. **Les pensions de retraite et de survie.**
2. **Les traitements.**
3. **La réforme des écoles normales.**

1. Entre 1954 et 1958, un bon nombre de mesures ont été adoptées en faveur des pensionnés. La principale a été la péréquation des pensions, c'est-à-dire que les pensions ouvertes antérieurement sont amenées au taux des pensions actuelles. De plus, il a été admis qu'une veuve a droit à une pension, même si le mariage a eu lieu après la retraite du fonctionnaire ; on a également accordé nos indemnités dite de funérailles, égale à un mois de pension, lors du décès d'un pensionné.

Ces différentes mesures ont été fort bien accueillies par le corps enseignant ; les revendications actuelles portent surtout sur des détails, mais il est une question de principe qui se pose : pour compenser les deux derniers avantages dont j'ai parlé ci-dessus, une retenue d'un demi-pour-cent a été opérée sur toutes les pensions ; on viole ainsi le principe de l'intangibilité des pensions acquises, et c'est contre cette mesure que s'insurgent nos collègues, d'autant plus qu'ils en contestent l'utilité.

2. Les revendications concernant les traitements avaient été fixées au congrès de l'an dernier par l'adoption d'un barème, adopté à l'unanimité ; le problème qui se posait au congrès de 1958 était de savoir si ce barème devait être intégralement maintenu, ou s'il fallait lui apporter des aménagements plus ou moins importants ; le grand but de la Fédération est d'obtenir l'égalité des traitements entre provinciaux ou d'Etat, entre institutrices primaires et frœbeliennes, instituteurs exerçant les mêmes fonctions, et qui sont régis actuellement par 30 barèmes différents : frœbeliennes et institutrices primaires, instituteurs et régents (ces derniers fonctionnant dans les écoles moyennes), instituteurs des villes et ceux des campagnes, dépendant de l'Etat, des provinces ou des communes, autant de conditions particulières ; nos collègues demandent aussi que soit diminuée l'ampleur de l'éventail qui sépare les traitements des primaires de ceux du second degré, et d'abrèger quelque peu l'accession au maximum des traitements (actuellement, il y faut trente ans !)

Enfin, de nombreuses communes ont voté des suppléments communaux en faveur de leur corps enseignant, mais d'autres, pour des raisons politiques, les ont refusés, tandis que d'autres encore sont dans l'impossibilité matérielle de supporter les charges financières que représentent ces suppléments.

Il en résulte donc une cause de plus de différenciation des traitements, que les « victimes » apprécient assez peu. L'intervention de l'Etat devrait être plus substantielle pour assurer une rémunération plus équitable.

3. La Fédération générale demande instamment que la fonction d'instituteur soit revalorisée, afin d'attirer les meilleurs éléments. Pour cela, elle insiste pour que la préparation des instituteurs se fasse au sein des écoles normales ; elle comprendrait trois années d'études de culture générale, débutant à 15 ans, sanctionnées par un diplôme donnant accès à l'université ; puis deux années (19 et 20 ans) qui complètent la culture générale et qui assurent la formation professionnelle de l'élève-instituteur ; au cours de la dernière année, il faudrait prévoir un présalaire. Les titres d'**institutrice frœbelienne**, d'**instituteur** et de **regent** devraient être remplacés par celui de **professeur du 1er degré**.

Les discussions de ces sujets furent souvent animées, surtout celles qui se rapportèrent à la réforme des écoles normales. Mais, grâce à la maîtrise du président et au dynamisme du secrétaire général, les ordres du jour comprenant d'assez nombreuses thèses furent adoptés à l'unanimité.

Merci aux collègues belges de leur accueil et de leur amitié ; merci aux échevins de Schaerbeek de leur réception dans leur somptueux hôtel de ville, témoignage de la grandeur et de la persistance de l'autonomie communale.

G. W.

Congrès du Syndicat national des instituteurs de France

(Brest 16-20 juillet 1958)

Brest était naguère une ville pittoresque, paraît-il. Hélas ! la guerre a passé et l'a complètement détruite. Aujourd'hui, c'est une ville entièrement neuve qui nous accueille, où l'on a vu grand, où les rues, les avenues et les quais sont magnifiquement larges, où certains ensembles sont de nobles proportions, mais où manque absolument la patine du temps, où le visiteur a de la peine à saisir l'âme de la cité. Et le fameux « tonnerre de Brest », ce coup de canon qui annonçait l'évasion d'un forçat, est bien oublié définitivement...

Une salle souterraine immense, dont la hauteur ne semble pas adaptée à l'étendue ; au plafond, des cotonnades fanées pendent. 500 délégués ont pris place ; rangés par département, ils représentent les 195 000 instituteurs et institutrices de France. C'est un puissant syndicat qui groupe des gens de toutes tendances. Lorsque la scission syndicale s'est produite il y a quelque dix ans, le Syndicat national s'est trouvé devant un problème redoutable : les uns auraient voulu le voir rester à la Confédération générale du Travail, prise en mains par les communistes ; d'autres désiraient une adhésion à Force ouvrière, d'inspiration socialiste ; quelle que soit la solution choisie, elle eût abouti à la scission, au déchiement ; la grande majorité adopta alors, avec sagesse, une attitude uniquement syndicaliste, indépendante de tous les partis politiques, et se mit résolument au travail, dans l'autonomie. Sans doute, bien des militants regretteront de ne plus avoir de contacts très étroits avec les centrales ouvrières, sans doute à l'intérieur de l'organisation, les tendances se livrèrent quelquefois à des luttes féroces. Mais l'unité fut sauvegardée, et aujourd'hui le Syndicat national représente en France une force réelle, dont l'influence est considérable non seulement auprès du gouvernement et de l'administration, mais qui s'affirme avec autorité auprès des autres organisations ouvrières.

Cette année, le congrès prenait une importance particulière du fait des événements politiques dont la France a été le théâtre au cours de ces derniers mois.

Rappelons que le SNI a pris une position très nette devant ces événements et qu'il a marqué, le 30 mai, par une journée de grève, sa volonté de s'opposer aux tentatives des comités de salut public de détruire les libertés syndicales, qui, comme dit un large panneau, « s'inscrivent dans un contexte de libertés dont elles sont inséparables et sans lequel leur libre exercice ne peut être garanti ». Nos collègues de France se défendent d'avoir voulu faire une grève politique, ce fut un grève civique, et l'unanimité du congrès l'a confirmé à plusieurs reprises.

Comme d'habitude, le moment le plus spectaculaire du congrès, celui qui est le plus intéressant pour un observateur étranger, fut la présentation du **rapport moral** par le secrétaire général du SNI, notre collègue Denis Forestier, qui pendant plus de deux heures commenta l'attitude prise par le syndicat, établissant, dit-il, « un lien avec le passé, un jugement sur le présent, un engagement pour l'avenir ». Puis, pendant toute une journée, 43 orateurs vinrent exposer, avec une franchise totale et une parfaite netteté, leur opinion sur la marche du Syndicat et sur sa situation devant le pays. Enfin, le secrétaire général reprend les idées qui ont été développées, admet les unes, combat les autres, et le vote intervient. Constatons une chose qui nous paraît curieuse, c'est que les délégués ont un mandat impératif donné par les sections départementales, et que si la discussion peut changer les opinions, elle ne peut changer un vote.

Pendant les exposés, le débat et la conclusion, les délégués ont fait preuve d'une attention intense ; on les sentait désireux d'examiner de façon approfondie les arguments présentés. Pas une interruption. Le secrétaire général avait recommandé aux orateurs de s'exprimer en toute sincérité afin que le débat donne une idée aussi exacte et aussi complète que possible de l'état d'esprit du corps enseignant.

De leur côté, tous ceux qui sont intervenus dans la discussion l'ont fait avec modération et dignité. Je ne me souviens pas d'avoir assisté à une discussion dont le niveau est resté aussi constamment élevé. Sans doute, le débat a été long, mais il a toujours été intéressant.

Naturellement, on a parlé de la situation de l'école et de ses maîtres, et on a mis l'accent sur la crise du recrutement qui est d'une gravité particulière : les classes sont surchargées, les maîtres absents ne peuvent plus être remplacés, des centaines de classes sont confiées à des gens qui n'ont pas la qualification nécessaire, le nombre des élèves dans les écoles normales est tout à fait insuffisant soit pour assurer la relève, soit pour atténuer les insuffisances actuelles ; bien que les jeunes aient vu leur situation matérielle améliorée, bien que l'avancement ait été accéléré, la revalorisation de la profession n'est pas encore suffisante pour attirer un grand nombre de candidats qui continuent à se diriger vers des postes administratifs mieux rétribués et moins chargés de responsabilités, ou vers le secteur privé où les conditions d'engagement et les possibilités d'avancement sont bien meilleures encore.

Mais il a été surtout parlé de politique, si on entend par ce mot l'art de gouverner l'Etat, ou les affaires qui intéressent l'Etat et la façon de les conduire. La crise de mai 1958 est loin d'avoir épuisé toutes ses conséquences, et tous sont inquiets des développements possibles vers un gouvernement personnel plébiscitaire, avec une limitation des libertés civiques ou syndicales, ou avec une tentative de main mise de l'Etat sur les syndicats. Le SNI n'attend rien de bon du prochain vote-referendum où un oui ou un non tranchera de façon simpliste le sort de questions complexes, ce qui implique de sérieux dangers, notamment pour la laïcité de l'école.

Et puis chacun se rend compte que tout le drame français reste dominé par la guerre d'Algérie, ce cancer qui ronge tout le pays, décime sa jeunesse, épuise ses finances, bouleverse l'esprit public en renforçant les extrémistes de droite et de gauche. Les derniers événements, passée la première vague d'enthousiasme, laissent le problème entier.

« Face à la difficile situation actuelle, affirme la résolution finale, et aux équivoques qui la caractérisent, le congrès réaffirme sa volonté de voir s'instaurer, par la Table ronde, une négociation pacifique sans exclusive ni préalable qui, rejetant par avance la capitulation de l'une des parties, pourrait aboutir à un système institutionnel original qu'imposent à la fois la vie de la communauté franco-musulmane et une pacifique et juste évolution. »

Citons deux chiffres entre beaucoup d'autres : pour assurer une intégration complète et immédiate de l'Algérie, il faudrait faire passer les allocations familiales de 60 milliards de francs français à 560 milliards, et il faudrait recevoir dans les écoles 2 millions d'enfants, alors qu'actuellement il n'y en a que 300 000. Où trouver locaux et maîtres pour les 30 000 nouvelles classes nécessaires ?

Disons que le rapport moral a été adopté à une écrasante majorité (1 771 mandats contre 168). Une motion présentée par le Bureau national a été votée à l'unanimité et par acclamation ; elle demande que, dans la nouvelle Constitution soient prévus : le statut laïc de l'Université, la liberté de l'information dans tous les domaines, l'indépendance totale de la justice, la garantie des libertés individuelles et syndicales, le principe que toute souveraineté réside dans le peuple avec une délégation des fonctions à la représentation nationale.

Les lignes ci-dessus donnent une idée bien imparfaite de tout ce qui a été mis en discussion. Mais de cela se dégage l'impression très nette que chacun, quelle que soit sa tendance, ne voulait rien avancer qui pût affaiblir l'organisation et que le SNI représente une des forces les plus agissantes de celles qui sont capables de conserver à la France une véritable démocratie, une force autour de laquelle peuvent venir se cristalliser toutes les bonnes volontés.

Si je me suis étendu au cours de ce compte rendu sur le côté politique et syndicaliste du congrès, n'oublions pas que les préoccupations pédagogiques ont été aussi au premier plan des travaux ; comme l'a affirmé Forestier, la première tâche des instituteurs est de se perfectionner dans le métier et d'améliorer le rendement de l'école : il importe que les enseignants soient irréprochables dans l'accomplissement de la tâche que le pays leur a confiée. A l'ordre du jour figuraient donc plusieurs sujets d'ordre pédagogique. J'ai été, par exemple, très intéressé par le rapport substantiel de R. Allard sur la **Réorganisation de l'année scolaire en fonction des possibilités de la santé de l'enfant et des conditions de vie sociale actuelles**. C'est un des aspects du sujet de notre propre congrès, un essai d'adaptation des horaires, des programmes, à la vie moderne.

Un très chaleureux merci aux responsables du SNI et aux collègues du Finistère pour la cordialité de leur accueil et par le souci qu'ils ont eu de nous faire voir et connaître les beautés de leur pays.

G. W.

VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S. A. MONTREUX

**Les possibilités offertes aux enfants
des milieux ruraux en matière d'éducation**

**Société pédagogique de la Suisse romande
Schweizerischer Lehrerverein**

(Mlle R. F. Quartier)

A

1. La réponse à cette question ne saurait être ni un OUI, ni un NON absolus, en raison du fait que la Suisse est une Confédération d'Etats (22 cantons, 25 cantons et demi-cantons) souverains en matière d'instruction publique.

Les 25 Etats qui constituent la Confédération suisse sont fort différents les uns des autres à bien des égards : il existe des cantons

- a) essentiellement agricoles (Uri, Schwyz, Unterwald, Zoug, etc.) ;
- b) à prédominance industrielle (Zurich, Genève, Bâle-Ville, Neuchâtel, etc.) ;
- c) mi-partie agricoles et industriels (Berne, Vaud, Argovie, St-Gall, etc.).

Notre pays présente également, sur une petite superficie, une grande variété du point de vue relief :

- a) régions de plaine (Plateau suisse) où existent de grands centres et d'excellentes communications routières et ferroviaires ;
- b) régions de montagne (Jura, Alpes et Préalpes) où les conditions de vie, ainsi que les possibilités en matière d'éducation sont fort différentes de celles des régions de plaine.

Aussi la réponse à la question 1 est-elle faite de nuances.

Elle est affirmative pour toutes les régions peu peuplées où les ressources communales sont modestes. Il convient ici de signaler qu'en Suisse, en général, l'administration cantonale et l'administration communale se partagent la charge des écoles. Le plus souvent, la Commune assume les frais de construction, d'entretien des bâtiments scolaires et annexes et le Canton se charge de la rémunération du personnel enseignant et des fournitures scolaires là où celles-ci sont gratuites pour les enfants, à l'école primaire, et même (à Genève, c'est le cas depuis peu) pour les degrés inférieurs de la scolarité secondaire.

Dans les régions essentiellement campagnardes de Suisse, il faut reconnaître que les possibilités, en matière d'éducation, sont nettement inférieures ; elles s'expliquent par les faits suivants :

- a) possibilités financières communales minces ;
- b) éloignement des centres d'instruction supérieure ;
- c) manque de moyens de transport ;
- d) longueur des trajets pour se rendre dans les établissements scolaires des grands centres.

Par contre, dans certaines régions : Genève, par exemple, et dans une certaine mesure Bâle-Ville et Zurich, la réponse est négative. Pour Genève, très petit canton, les facilités de transport sont assez grandes pour que tous les enfants et adolescents puissent se rendre dans les établissements scolaires secondaires du chef-lieu. D'autre part, dans les écoles primaires de campagne, les programmes scolaires sont exactement semblables à ceux des écoles de la ville, de même que le nombre d'heures d'enseignement, ainsi que les conditions de passage d'une école à l'autre.

2. Là, également, une réponse nette est impossible à formuler pour la Suisse.

Quelques chiffres cependant permettront de mieux réaliser la grande variété des conditions scolaires.

Genève : aucun maître n'enseigne à tous les élèves dans aucune école du canton.

Vaud : 166 classes (environ)
4000 élèves (environ)

Neuchâtel : 35 classes (environ)
525 élèves (environ)

St-Gall : le 5 % du total des maîtres (environ).

Ces chiffres montrent, pour les cantons, une faible proportion de classes comprenant un seul maître pour les élèves de tous les degrés de scolarité obligatoire.

Par contre, dans les régions de montagne : Canton du Valais, Grisons, Suisse centrale, etc., le pourcentage est beaucoup plus élevé.

3. A cette question encore, ce n'est pas une, mais 25 réponses qu'il conviendrait de donner.

Pourtant en groupant et en faisant la synthèse de diverses réponses cantonales fournies, l'on peut affirmer que l'effort fait pour améliorer les constructions scolaires dans les régions rurales de notre pays est réel et en constant progrès, ceci depuis une dizaine d'années surtout.

Berne (Jura bernois : partie de langue française du canton) peut affirmer :

« Les constructions scolaires s'améliorent constamment dans les régions rurales. De nouveaux bâtiments surgissent, grâce aux subventions substantielles de l'Etat (canton) accordées aux communes dans une mauvaise situation financière. Des rénovations, agrandissements, réparations sont menés activement, grâce encore à l'aide du gouvernement cantonal. Le taux de l'aide est fixé selon la capacité fiscale des communes. »

Le canton de Zurich participe aux frais de modernisation des écoles de campagne dans une proportion de 25 %.

Le canton de St-Gall aide financièrement les communes pauvres, pour les constructions scolaires, dans une proportion beaucoup plus élevée encore et suivant la situation financière des communes. La période de haute conjoncture économique que connaît l'industrie suisse depuis une douzaine d'années a favorablement influencé l'effort de construction et de modernisation des bâtiments scolaires dans les régions mi-agricoles, mi-industrielles.

Pourtant, il reste encore, dans notre pays, de nombreuses communes dont les finances, malgré l'aide pécuniaire cantonale, ne permettent pas d'entreprendre cet effort de modernisation, cela particulièrement dans les régions montagnardes.

4. Ici, encore, les réponses cantonales varient. Vaud peut répondre affirmativement, exception faite pour les villages montagnards.

Les cantons de langue allemande répondent eux aussi affirmativement en donnant l'argument suivant : les dépenses nécessitées pour l'équipement scolaire et le matériel d'enseignement sont souvent plus facilement agréées par les autorités communales que dans les villes, où elles sont, du fait de leur plus grande importance, plus longuement examinées et moins facilement acceptées.

Genève peut affirmer que toutes les écoles rurales disposent de terrains de sport et d'une bibliothèque municipale.

Neuchâtel signale que la plupart des classes rurales ne disposent que d'un poste de radio.

Berne (Jura bernois) constate que l'équipement scolaire et le matériel d'enseignement sont fonction des disponibilités communales et bien minces dans de nom-

breux cas ; par contre, les écoles secondaires rurales sont mieux partagées et disposent d'un bon équipement scientifique.

En résumé donc, il semble bien que pour l'ensemble de la Suisse, les écoles rurales en général ne disposent pas d'un équipement scolaire et d'un matériel d'enseignement aussi complet que les écoles des villes, ceci avec toutes les nuances indiquées.

5. Dans les grands cantons, la réponse est nettement affirmative. Divers cantons motivent cet attrait de la grande ville pour l'instituteur par les raisons suivantes :

- a) conditions de vie plus faciles ;
- b) facilités d'études pour les enfants de l'instituteur ;
- c) plus grande indépendance pédagogique ;
- d) possibilités plus grandes de culture et d'action personnelles ;
- e) moins d'activités extra-scolaires inhérentes aux postes d'instituteurs ruraux (directeur de chorale ou de fanfare, secrétaire communal, organisateur de soirées récréatives, etc.).

Dans certains cas encore un argument d'ordre pécuniaire est à ajouter : traitement supérieur.

Les petits cantons ne connaissent pas cette attraction de la ville pour l'instituteur, en raison des faibles distances qui permettent au maître rural d'aller fréquemment en ville, d'y envoyer ses propres enfants pour leurs études, d'être aisément en contact avec ses pairs de la ville.

Genève, par exemple, ne connaît pour ainsi dire pas ce phénomène d'attraction de la ville, surtout en ce qui concerne les instituteurs mariés et pères de famille ; les raisons en sont la proximité de la ville et les indemnités de résidence accordées par l'Etat de Genève aux instituteurs de campagne, indemnités qui augmentent avec l'éloignement. Quant aux institutrices, particulièrement les célibataires, elles sont plus fortement attirées vers la ville, en raison de la monotonie de la vie villageoise.

Pour la Suisse allemande, ce phénomène d'attraction était très aigu il y a une vingtaine d'années. Il semble maintenant s'atténuer, par le fait des améliorations de traitements accordées aux instituteurs de régions rurales.

Un exemple : Il y a 20 ans, pour un poste libre d'instituteur primaire à St-Gall ville, il y avait 70 inscriptions ; aujourd'hui, tout au plus une inscription. C'est dire que l'inégalité diminue et que le risque de déséquilibre est écarté.

Par contre, quelques communes pauvres, isolées, dans les régions de montagne, se plaignent de l'immense difficulté qu'elles rencontrent à recruter leur corps enseignant.

6. Là encore, suivant les cantons le système varie. Dans certains cantons l'organisation scolaire permet aux enfants doués de presque toutes les régions du pays de faire les études pour lesquelles ils ont les aptitudes requises. Quelques cantons ont introduit un système de bourses qui vient en aide aux parents d'élèves de la campagne qui ne pourraient assumer tous les frais d'études secondaires, professionnelles, ou autres déplacements, pension, etc.).

Berne (Jura bernois) signale le fait que des bourses sont accordées par des industriels ou des groupements professionnels (horlogerie et métallurgie). Dans d'autres cantons, plusieurs villages se sont groupés pour créer des écoles secondaires ou des courses d'autobus pour donner aux élèves des régions rurales isolées de plus grandes facilités d'études. Dans les petits cantons, Genève en particulier, l'enseignement primaire étant

identique dans les écoles rurales et dans les écoles urbaines, et les distances campagne-ville étant très faibles, les enfants de la campagne peuvent, s'ils en ont les possibilités intellectuelles, accéder sans obstacle aux écoles secondaires, techniques ou professionnelles. Certains cantons ont des écoles d'agriculture (Vaud, Fribourg, etc.) situées dans les régions de cultures où elles répondent aux besoins de la population. Seuls, les cantons montagnards ne peuvent offrir aux enfants et adolescents des possibilités suffisantes de formation secondaire.

L'enseignement donné en complément de l'apprentissage d'un métier manuel est réglé, pour tout le territoire de la Confédération suisse, par une loi fédérale datant de 1927. Ces cours, fixés selon les professions, sont donnés à tous les apprentis soit dans les chefs-lieux, soit dans d'autres localités, de chaque canton, et où se rendent tous les apprentis, citadins ou campagnards.

7. La crainte que des études supérieures enlèvent aux jeunes le goût de la campagne se manifeste encore dans certaines régions de notre pays, particulièrement en période de haute conjoncture ; les villes industrielles attirent de nombreux jeunes gens qui délaissent le train de ferme familial, préfèrent la vie de l'usine et les gains fixes et souvent élevés aux travaux de la terre, et à leurs aléas. On tente de remédier à cet exode des jeunes campagnards vers les villes par certaines mesures :

- création et perfectionnement des écoles d'agriculture ;
- amélioration de la situation sociale et économique de la classe paysanne ;
- meilleure connaissance de la nature par les élèves ;
- revalorisation de l'école primaire, etc.

Dans d'autres parties du pays où la mentalité des populations rurales est plus avancée, cette crainte ne se manifeste pas ; au contraire, on trouve maintenant dans certaines régions des paysans possesseurs de maturité ; ou de diplôme d'école d'agriculture qui possèdent une solide culture générale jointe à une bonne connaissance des problèmes de la terre et des techniques modernes de culture.

Genève signale d'autre part :

« En général, on assiste à un phénomène contraire qui pourrait nuire à l'agriculture : seuls les enfants d'intelligence médiocre reprennent le train de ferme familial. Les élèves doués poursuivent des études et changent de métier. Si ce fait se généralisait, la médiocrité intellectuelle du paysan, à notre époque de mécanisation et de chimie, pourrait être une entrave au développement de la campagne. »

En résumé, diverses tendances se manifestent et il ne semble pas possible de donner une réponse catégorique.

8. Une fois encore la réponse suisse à cette question varie suivant les régions : certaines réponses cantonales signalent comme inégalités entre ville et campagne :

- les classes sélectionnées des villes ;
- les classes d'orientation professionnelle ;
- les maîtres spéciaux pour certaines disciplines ;
- le matériel d'enseignement des classes urbaines qui, souvent, est plus perfectionné que celui des classes rurales (v. réponse No 4) ;
- les constructions scolaires (v. réponse No 3).

D'autres cantons nous ont fourni des réponses contraires :

Genève, par exemple, parle de la perméabilité ville-campagne qui s'affirme de plus en plus, ce qui contribue à égaliser les conditions en matière d'éducation.

B

Dans notre pays, du fait de sa diversité, on ne peut résoudre le problème de l'inégalité, en matière d'éducation entre la ville et la campagne, sur le plan national. C'est à l'échelon cantonal que ce problème peut trouver des solutions variées et adaptées aux circonstances particulières.

On comprendra aisément que le problème ne préoccupe pas, ou peu, des cantons de petite étendue et surtout industriels.

Par contre, des associations de cantons agricoles se sont penchées sur ce problème et souhaitent des pouvoirs publics :

- une revalorisation de l'enseignement primaire et de la fonction de maître primaire ;
- un surclassement des instituteurs ruraux ;
- une meilleure sélection des élèves, aussi bien à la campagne qu'à la ville ;

— une décentralisation de l'enseignement secondaire en faveur de la campagne ;

— des possibilités de transports mieux organisés pour offrir aux adolescents des régions rurales les mêmes droits à l'enseignement secondaire ;

— une aide financière aux élèves capables, etc.

En conclusion, nous pouvons reconnaître que les possibilités offertes aux enfants et aux adolescents en matière d'éducation ne sont pas égales suivant les régions de notre pays. Mais nous pouvons affirmer aussi qu'un réel effort se manifeste en bien des endroits pour faire diminuer cette inégalité. Le présent questionnaire contribuera certainement à attirer davantage encore l'attention de nos associations cantonales sur ce problème. Et comme l'article 4 de notre Constitution fédérale du 29 mai 1874 affirme :

« Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles. »

Les instituteurs suisses se doivent de travailler à hâter l'époque où tous nos enfants, qu'ils soient de la ville, de la campagne, de la plaine ou de la montagne, bénéficieront des mêmes possibilités de s'épanouir et de se réaliser pleinement.

VAUD

Lettre ouverte au comité central SPV

Monsieur le Président, chers collègues,

— Avant que la torpeur de l'été ait émoussé les volontés (la mienne aussi), je désire demander au comité central la suite qu'il a donnée ou celle qu'il compte donner au vœu exprimé par l'assemblée générale de la SPV de voir le corps enseignant tenu au courant du projet de loi sur l'instruction publique qui sera soumis aux délibérations du Grand Conseil lors de la session d'automne de cette année.

— Pour ceux qui étaient présents à l'assemblée de février, la volonté générale s'est exprimée de façon parfaitement claire : plusieurs orateurs ont éloquemment demandé que l'étude soit entreprise dans les sections, que l'Éducateur y consacre une rubrique, etc. Or, quatre mois et demi se sont écoulés sans que rien de nouveau ne nous soit annoncé.

— Il convient de rappeler que la loi sur l'instruction publique est un document d'une extrême importance pour l'école primaire vaudoise. Il serait inconcevable que ceux-là mêmes qui enseignent n'aient pas l'occasion de participer largement à son élaboration. J'entends déjà l'objection : « Mais vous aviez trois représentants dans la commission extra-parlementaire ; vous étiez donc représentés. En outre votre comité central n'a pas été tenu dans l'ignorance des travaux, etc. » Certes, mais, outre que nos trois représentants ne formaient qu'une toute petite minorité (sur 20 membres, sauf erreur), le comité central *actuel* n'était pas en charge au moment des délibérations. De plus, c'est une tradition (bonne ou mauvaise), que les discussions d'une commission extra-parlementaire demeurent confidentielles afin de les soustraire, dit-on, aux passions partisans. Il résulte de ces faits que seuls trois de nos collègues connaissent le projet de loi qu'ils n'ont pas le droit de faire connaître.

— Il est donc de toute importance que le comité central aborde enfin sérieusement le sujet et fasse part aux membres de la SPV de ses intentions. A titre documentaire, signalons les titres de chapitres de la

loi actuelle : dispositions générales, des écoles primaires et de leur organisation, écoles enfantines, enseignement primaire privé, objets d'enseignement, bâtiments et matériel d'école, hygiène, autorités préposées à l'instruction publique, brevets, concours, examens, nominations, conférences, plaintes, suspensions, destitutions, difficultés, traitement et autres avantages, fréquentation des écoles, répression des absences, examen annuel, compétences des autorités scolaires en matière de discipline, classes primaires supérieures, enseignement ménager, classes spéciales pour le développement, cours d'éducation civique pour l'âge post scolaire, dispositions transitoires.

— On voit qu'il y a matière à étude et à discussions. Qu'on me comprenne bien : mon insistance s'explique uniquement par le désir de voir le corps enseignant associé dans son ensemble à la nouvelle loi sur l'instruction publique primaire. On ne peut pas demander à chacun d'avoir une opinion sur les quelque 150 articles qu'elle comptera probablement. On doit toutefois donner à quiconque le désire des renseignements afin que les questions controversées fassent l'objet d'une étude approfondie et de résolutions mûrement pesées par les membres de la SPV. C'est donc en fin de compte pour ne pas laisser le comité de la SPV et nos trois représentants à la commission extra-parlementaire seuls devant leur lourde tâche qu'il faut se mettre au travail, et tout de suite.

— Rappelons, avant de terminer, que le statut général de la fonction publique cantonale et la loi sur les retraites ont été largement débattus au sein du personnel de l'administration avant d'être soumis au Grand Conseil. Et pourtant, certaines de ces questions revêtaient un aspect terriblement technique et peu accessible au profane. Il serait invraisemblable et inconvenant que l'on ne prit pas les mêmes précautions pour la loi fondamentale qui régit l'école primaire vaudoise.

— Je remercie le comité central de bien vouloir apporter à tous mes collègues les renseignements nécessaires et le prie de croire à mes sentiments cordiaux.

Fernand Petit.

Postes au concours

Jusqu'au 26 juillet 1958

Le Chenit. Institutrice primaire au Bas-de-la-Combe (Brassus). Obligation d'habiter la commune.

Rolle. Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1er novembre 1958.

Jusqu'au 30 juillet 1958

Avenches. Maîtresse de coupe et confection.

Gland. Instituteur primaire supérieur. Entrée en fonctions : 1er septembre 1958.

Orbe. Deux instituteurs primaires. Entrée en fonctions : 1er septembre 1958.

St-Cergue. Institutrice primaire à La Cure. Entrée en fonctions : 27 octobre 1958.

Jusqu'au 6 août :

Baulmes. Instituteur primaire.

Coinsins. Instituteur primaire.

Vich. Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 18 août 1958.

Bursinel. Instituteur primaire. Entrée en fonctions : 1er septembre 1958.

Champtauroz. Maîtresse de travaux à l'aiguille. Entrée en fonctions : 1er novembre 1958.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE**

25 janvier 1958

Le président lit l'ordre du jour publié dans l'Éducateur du 11 janvier 1958, avec une adjonction sous chiffre 7 : propositions des sections. Il est adopté.

I. — **Procès-verbal :** Publié dans l'Éducateur les 1er et 8 juin 1957. Sa lecture n'est pas demandée. Il ne soulève aucune discussion et est adopté.

II. — **Rapport des vérificateurs des comptes :** Paru dans l'Éducateur du 18 janvier 1958. Total des recettes : 60 586 fr. 05. Total des dépenses : 60 799 fr. 40. Le déficit, soit 213 fr. 35, est dû à une moins-value de 405 francs sur les titres.

Rapport adopté sans commentaire.

III. — **Budget et cotisation :** Le versement de 5 fr. à la caisse de secours et invalidité étant admis, la cotisation reste fixée à 35 fr., toujours pris en remboursement.

Voté à l'unanimité.

IV. — **Discussion du rapport du comité central :** Publié dans l'Éducateur du 11 janvier 1958.

Fernand Petit exprime son inquiétude sur 2 points.

1. Au sujet de l'élaboration de la nouvelle loi primaire. Des textes ont été préparés par une commission extra-parlementaire, mais le corps enseignant n'a pas participé à leur élaboration et n'en a pas même connaissance. Or cette loi sera soumise au Grand Conseil cette année. F. Petit demande donc au comité central d'ouvrir dans l'Éducateur et dans les sections de larges discussions sur cette loi en vue d'une meilleure organisation de nos écoles. Les députés au Grand Conseil auront une optique qui sera uniquement celle du Conseil d'Etat si la SPV n'intervient pas directement auprès d'eux pour les renseigner.

2. F. Petit interpelle aussi le CC et les délégués à la caisse de pensions sur la suite donnée à l'ordre

du jour voté l'an dernier au sujet de la modification de l'article 16 de la loi sur la caisse de pensions.

Le président Jotterand remercie Petit de son intervention et se félicite de savoir plusieurs des nôtres au législatif cantonal. La loi passera probablement devant le Grand Conseil en automne. Le projet n'a pas subi de modifications depuis que la commission extra-parlementaire a déposé son rapport. M. le conseiller Oguey a promis que sitôt imprimé, il serait soumis à la SPV pour discussion.

Au sujet des effectifs, il est probable que nous obtiendrons un abattement de 5 élèves par classe.

Le président exprime l'espoir que les compléments de salaire ne seront pas compromis par la nouvelle loi et met en discussion la proposition de F. Petit, soit : **ouvrir les colonnes de l'Éducateur aux discussions sur la loi, et renseigner largement le corps enseignant sur son élaboration.**

Porchet (Perroy) demande que Petit précise sa pensée et dépose une proposition ferme.

Chevalley (Lausanne) insiste pour que la liberté de pensée de l'instituteur soit garantie par la nouvelle loi.

Michel (Lausanne) estime qu'un sujet aussi important dépasse l'Éducateur. Il faut en discuter dans les sections. Il propose d'axer l'activité essentielle de la SPV sur l'étude du projet de loi.

Gudit (Cossonay), membre de la commission extra-parlementaire, appuie Michel, car il est nécessaire que nos mandataires au Grand Conseil soient renseignés sur l'opinion du corps enseignant vaudois.

La proposition de Petit est acceptée avec le complément de Michel.

Gfeller répond au deuxième point de l'interpellation Petit. Concernant l'article 16 de la loi relatif aux retenues de la caisse de pensions lors de toute allocation de renchérissement et la question du rachat par les plus de 55 ans, la Fédération a examiné soigneusement les points de l'ordre du jour de 1957 et a présenté un mémoire en septembre. Nous poursuivons la lutte.

Petit présente l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité : « Le congrès annuel de la SPV, réunissant le 25 janvier 1958 plus de 900 participants, exprime son vif désappointement de ce que l'ordre du jour voté en 1957 n'ait encore apporté aucune solution pratique et que les augmentations dues au renchérissement de la vie soient encore presque totalement absorbées pendant un an par la Caisse de pensions. Il donne tout son appui au comité central et à son représentant à la Fédération pour que cette question soit promptement résolue. Le congrès souhaite également que les dispositions de l'article 16 visant les plus de 55 ans soient assouplies et rendues supportables. »

Puis le rapport du CC est adopté dans son ensemble, sans opposition.

V. — **Rapport « Loisirs » :** R. Spring rapporte au nom de la commission des loisirs. Son texte intéressant traite d'abord la question des loisirs des adultes, sujet très actuel en relation étroite avec le progrès technique et les revendications sociales pour la diminution de l'horaire hebdomadaire. Les loisirs occupent une large place dans la vie de l'enfant et contribuent plus que chez l'adulte à la formation de sa personnalité.

Or, les enquêtes menées à Lausanne et à Vallorbe montrent que nos élèves font assez peu de choses intéressantes durant leurs loisirs. Manque de temps

des parents, exigüité des appartements, manque de places de jeux pour les plus grands, absence d'initiation convenable à des activités librement choisies. Danger des loisirs passifs qu'il faudrait pouvoir équilibrer par des loisirs actifs et créateurs auxquels l'école devrait donner une sorte d'initiation.

Conclusions du rapport : Nous proposons l'introduction de deux heures hebdomadaires, ou du samedi matin de la semaine anglaise, consacrées à une initiation aux loisirs que trop d'enfants gâchent ou ne savent comment utiliser dans l'état social actuel.

Discussion du rapport : Mlle **Beyeler** (Montreux) précise qu'il y a actuellement des bibliothèques enfantines à Lausanne, Morges, Aubonne, La Tour-de-Peilz, Montreux, et fait appel à tous pour que ces bibliothèques se multiplient.

Lavanchy relève l'importance de certains loisirs et désire l'introduction dans le programme scolaire de branches à option selon le goût des élèves.

Mlle **Magnenat** suggère la création d'un organisme qui s'occuperait de tout ce qui concerne les loisirs et l'éducation en dehors des heures d'école.

Pilet énonce que cette question des loisirs est avant tout un problème de moniteurs. Ce n'est pas le travail du maître. Il faut donc prévoir la formation d'entraîneurs.

Michel souligne que ce problème extrêmement vaste et actuel se pose à l'échelon mondial. Il a déjà trouvé son application dans certains pays où l'on ne fait l'école que le matin. Sa réalisation impliquerait des sacrifices financiers et une réorganisation profonde de l'école.

VI. — **Rapport « Discipline »** présenté par Courvoisier.

Ce sujet, extrêmement complexe, l'un des problèmes-clés de l'école, est étroitement lié à celui de l'homme et de sa condition.

Ce rapport très substantiel définit d'abord les tendances de l'école traditionnelle et de l'école moderne. Il relève les difficultés nouvelles auxquelles on se heurte actuellement : effectifs trop chargés, fatigue croissante du maître, enfants plus difficiles, moins attentifs, plus nerveux, intoxiqués de bruit, d'images, imprégnés de l'excitation ambiante, programmes trop lourds.

Il expose ensuite les différents aspects de la discipline, leur valeur, les facteurs qui la déterminent. Les vœux émis par les sections s'expriment en 11 points qui sont les **conclusions du rapport :**

1. Que le programme en matière d'enseignement soit

toujours mieux adapté en qualité et en quantité à l'âge, aux intérêts et à l'intelligence des enfants.

2. Que les autorités se rendent compte des graves répercussions sur la discipline que peuvent présenter en particulier le déclassement des élèves, phénomène social et scolaire moderne général sur lequel la population semble insuffisamment renseignée.

3. Qu'une bonne entente règne entre les maîtres d'une même localité et d'un même collège pour assurer la bonne marche de la discipline scolaire.

4. Qu'afin de donner une valeur profonde à la discipline scolaire, les maîtres s'efforcent par tous les moyens possibles de faire passer leurs élèves, dès que et quand faire se peut, de la discipline de contrainte à la discipline consentie.

5. Qu'en collaboration avec les autorités, les églises et les familles, l'école tente de réinspirer une conscience morale collective. Qu'elle s'efforce en particulier de sublimer les instincts d'agressivité et de lutter contre toutes les conséquences de la carence éducative actuelle : la confusion des valeurs, la disparition du sens de la hiérarchie, du sentiment de contrition, faiblesses caractérielles, illusion de la facilité, etc., etc.

6. Que l'Etat sache assumer, en en payant le prix, une meilleure préparation et sélection des élèves instituteurs.

7. Que la population et les autorités prennent conscience des périls que présentent pour l'enfant et par conséquent pour le pays certains faits de la vie contemporaine, abus de manifestations, de fêtes, de soirées, bruit, influence de la radio, du cinéma, de la publicité, danger de la circulation... En particulier, que les autorités étudient, d'entente avec l'école, tous les moyens possibles pour lutter contre la fatigue nerveuse et la dispersion d'esprit qui sont les conséquences de ces faits.

8. Que notre organisation scolaire : bâtiments, mobilier, locaux, préaux, œuvres parascolaires, effectifs, soient repensés en fonction des difficiles circonstances actuelles de notre enseignement.

9. Que l'échelle des sanctions soit élargie et des compétences plus grandes accordées aux maîtres, aux autorités scolaires, aux autorités de police.

10. Que le problème de la formation des maîtres soit vraiment repensé en fonction des tâches nouvelles nées de temps nouveaux, de tâches plus lourdes nées de temps plus difficiles.

11. Que de larges facilités soient accordées aux maîtres désireux de se perfectionner, de changer d'horizon, de se renouveler par la visite d'autres milieux scolaires.

HENNIEZ
LITHINÉE

L'eau de table par excellence

A la fin de cet exposé, B. Jotterand rappelle que les châtimens corporels sont toujours regrettables et qu'il ne faut en user qu'avec la plus grande circonspection.

Ces deux rapports seront transmis au congrès romand.

VII. — **Propositions des sections :** Le président donne connaissance d'un vœu de la **section d'Aigle** relatif à une aide à l'établissement des Mûriers. Après discussion, il est transmis au CC pour étude.

La section de Lausanne reprend le vœu émis par Chevalley en 1955, concernant les démarches que pourrait entreprendre le Conseil fédéral en faveur de la paix et de la condamnation des armes de destruction massive. Elle présente la proposition suivante qui est mise en discussion :

« La section de Lausanne, ayant pris connaissance de la réponse du Conseil fédéral du 13 janvier 1956, maintient son opposition aux essais d'armes nucléaires. Elle pense que le Conseil fédéral, usant de son autorité morale, pourrait intervenir auprès des Etats neutres pour rechercher les moyens de mettre un terme à de tels essais. »

Chevalley serait heureux que l'assemblée décidât d'intervenir à nouveau auprès du CC.

Menthonnex estime cette démarche prématurée, la commission scientifique désignée par le Conseil fédéral n'ayant pas encore terminé ses travaux.

Jost appuie Menthonnex et croit qu'une action directe auprès de la jeunesse en faveur de la protection civile serait plus efficace.

Bovay (Pully) estime dangereux d'engager le Conseil fédéral à intervenir actuellement. La SPV, depuis quelques années, a la marotte de voter des ordres du jour, et il ne pourrait en aucun cas voter cette proposition, vu que la plupart de ces appels revêtent une couleur partisane.

La discussion s'engageant sur le terrain politique, et la SPV étant statutairement neutre, le président clôt le débat et met l'ordre du jour précité aux voix. Cette proposition est repoussée à une très forte majorité.

VIII. — **Propositions individuelles :** L'an dernier, Jean-Pierre Rochat avait proposé qu'il soit fixé un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée générale pour la présentation des candidats au comité central. Celui-ci répond que vu la pénurie de candidats, il juge qu'il n'est pas indiqué de donner suite à cette idée. J.-P. Rochat se déclare satisfait par la force des choses.

Quant à la proposition **Perrenoud** et **Courvoisier** de l'an dernier, il a été donné suite à leur demande, puisque cette année deux rapports ont été présentés au congrès.

IX. — **Election de deux membres du comité central :** Le vice-président du bureau de l'assemblée présente les candidats :

1. André Rochat, de Premier, président de l'assemblée générale, présenté par la section d'Orbe ;

2. Gaston Pittet, de Villars, présenté par la section d'Aigle.

Ces deux collègues sont élus à mains levées en remplacement de MM. Benjamin Jotterand et Alfred Marguerat.

X. — **Election statutaire du bureau de l'assemblée :** Mme Madeleine Girolaz, de Veytaux, et M. Jean-Pierre Vonner, d'Arnex, sont élus membres du bureau pour remplacer Mlle André et M. A. Rochat, démissionnaires.

Conclusion. — Et voici l'heure des congratulations.

Le président remercie Roger Gfeller pour nous avoir représentés à la Fédération et à la commission paritaire pendant douze ans, pour avoir contribué en partie à la revalorisation de nos traitements et à la modification en notre faveur de certains articles de la loi sur la caisse de pensions.

Il adresse des souhaits de bienvenue à son remplaçant, Pierre Vuillemin, ancien président du CC.

Ses remerciements vont aussi aux deux membres du CC qui sont au terme de leur mandat de 4 ans. Elus tous deux au CC en 1954, Benjamin Jotterand et Alfred Marguerat ont su immédiatement dominer tous les problèmes en relation avec leur mandat. Archiviste, puis caissier, Alfred Marguerat, infatigable, s'est fait apprécier par son goût du travail bien fait et sa courtoisie. Quant à Benjamin Jotterand, tout d'abord caissier, son amabilité, sa diplomatie et sa philosophie bien personnelle l'ont hissé au niveau des grands présidents.

B. Jotterand prend congé du CC et Robert Pasche définit avec humour l'atmosphère qui y régnait.

A. Rochat signale la présence dans le hall d'une exposition des éditions de « Plaisir de lire » et d'une collection de tableaux scolaires suisses dont il souligne la valeur. Il rappelle également la suite de l'ordre du jour du congrès, soit le dîner officiel et la partie récréative qui comporte une audition du Chœur des Jeunes et une conférence de M. Pierre-Henri Simon, professeur de littérature française à l'Université de Fribourg, sur le sujet : « La mauvaise conscience dans la littérature contemporaine. »

Le président invite les membres du corps enseignant à participer en nombre au congrès de la SPR qui aura lieu du 30 mai au 1er juin, à Genève. Sujet mis à l'étude : « L'école et le monde moderne. »

Finalement, A. Rochat remercie les participants aux assemblées de ce jour pour leur belle discipline, souhaite une bonne fin de journée à tous et lève la séance à 12 h. 15.

Le président : André Rochat. *La secrétaire :* B. Leresche.

COURS DE SAUVETAGE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Organisation. Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse de la Société pédagogique vaudoise, en collaboration avec la Direction des Ecoles de la Ville de Lausanne (représentée par M. F. Rostan, inspecteur scolaire), la Section lausannoise de la Croix-Rouge suisse (représentée par son président, M. M. Maison), le docteur Michel Cuénod, de l'Institut de physiologie de l'Université de Lausanne, M. Ernest Maillard, chef des cours de l'Association cantonale vaudoise pour la natation, et des moniteurs membres de cette Association, des samaritaines et des samaritains (aux ordres de Mme Ernest Tschumy et de M. Henri Pittier).

Directeur administratif du cours : M. Bernard Dubosson, instituteur à Lausanne, membre de la Commission CRJ de la SPV, représentant le Corps enseignant lausannois.

Directeur technique du cours : M. Ernest Maillard.

But du cours : préserver la vie des jeunes par la connaissance de moyens de sauvetage très simples.

Participation : 35 élèves des classes du degré primaire des écoles lausannoises (20 garçons et 15 filles de 13, 14 et 15 ans dans l'année).

Finance d'inscription : 2 francs par élève.

Dates du cours : les 21, 22, 28 et 29 juin 1958, à la piscine de Montchoisi.

Horaire du cours : le samedi après-midi, de 14 h. 30 à 17 h. 45, et le dimanche matin, de 8 h. 30 à 11 heures.

Déroulement du cours : conforme au programme de travail établi par M. Maillard et approuvé par le Comité d'organisation.

Le temps très incertain et froid du premier week-end a retenu chez eux plusieurs des participants, des filles surtout.

Fréquentation effective : les 21 et 22 juin : 26 ; le 28 juin : 25 ; le 29 juin : 21.

Discipline : bonne.

Travail : voir le rapport de M. Maillard annexé.

Vingt certificats de « Jeune Sauveteur » et un brevet scolaire de natation décernés au terme de l'examen d'aptitudes fixé au dimanche 29 juin.

Vœux et suggestions : compte tenu de cette première expérience lausannoise, voici ce que nous proposons à l'intention des organisateurs de cours subséquents :

1. Inviter à nouveau les jeunes filles à se présenter à de tels cours, leur participation s'étant révélée tout à fait possible.
2. Offrir une collation (verre de thé chaud, pain et chocolat, par exemple) dans le courant de la demi-journée.
3. Augmenter de 2 à 3 francs la finance d'inscription, ce qui permettra de couvrir plus facilement les frais d'organisation.
4. Admettre au cours des élèves de 13, 14 et 15 ans, au lieu de 14, 15 et 16 ans (âges primitivement fixés à Lausanne cette année).
5. Obtenir si possible chaque année une subvention de 300 francs du Sport-Toto, contribution minimum pour équilibrer le budget d'un cours de 30 à 40 participants.
6. L'expérience de 1958 montre que le nombre des inscriptions ne doit pas dépasser 35 à 40 pour permettre la réalisation d'un travail dans des conditions satisfaisantes.
7. Limiter au minimum nécessaire le personnel préposé à la marche du cours, de façon à ne pas augmenter dans une proportion trop considérable les soucis financiers des organisateurs, la couverture des dépenses s'étant révélée déjà difficile cette année.
8. Une assurance R.C. a été conclue pour le cours de Lausanne. Cette mesure de sécurité est indispensable et doit être retenue.
9. Convier les représentants de la presse à assister au déroulement du cours, de manière à renseigner l'opinion publique sur le travail accompli dans le domaine qui nous occupe.

Conclusion. Le cours de sauvetage nautique Lausanne 1858 a eu lieu dans le meilleur esprit, grâce à la collaboration active et intelligente de tous ses responsables et participants. Que tous reçoivent ici l'hommage de notre gratitude.

Le Directeur administratif du Cours
Bernard Dubosson.

Dans les buts poursuivis par notre Association cantonale vaudoise pour la natation et le sauvetage, l'éducation du public face à l'eau et à ses dangers est un de nos principaux soucis.

Nous avons toujours pensé qu'une collaboration avec les autorités scolaires et le corps enseignant était une nécessité. Nous sommes plus que jamais convaincus que l'enseignement de la natation, des éléments principaux du sauvetage à la nage et des soins aux noyés, pourrait et devrait faire partie du programme scolaire.

Dans ces conditions, notre réponse à l'appel de la SPV pour l'organisation d'un cours de sauvetage à destination de la jeunesse ne pouvait faire de doute. Il y avait pourtant un obstacle de taille, en raison de la contradiction de notre programme comparé à celui de la SSS que nous rejetons. L'identité de vue et la grande compréhension des dirigeants vaudois de Croix-Rouge de la Jeunesse ont permis de faire place nette. Nous avons donc collaboré à ce cours de sauvetage en toute sincérité, conscients de faire une œuvre utile.

Concernant le cours, je rends tout d'abord hommage au comité vaudois organisateur, grâce auquel tout a marché exactement sans accrocs. Tous les collaborateurs pour l'instruction de ces jeunes ont fourni le mieux que l'on pouvait espérer. Samaritaines et samaritains ont su faire comprendre à leurs élèves tout le sérieux de la respiration artificielle. Si les trois jeunes normaliens ont bien tenu leur rôle de moniteurs, ils ont certainement aussi appris quelque chose dans ce cours.

Il n'y a pas de différence à faire entre un cours de sauvetage jeunesse ou adultes. Le sauvetage à la nage est dans la réalité une chose très simple même facile. C'est une question d'intelligence et de raison. C'est toujours à ces deux qualités que je fais appel chez mes élèves sauveteurs pour les instruire et non pas à un cours chargé et ennuyeux. J'ai été très heureusement surpris par l'attention et la discipline de tous, à tel point que souvent je n'avais pas l'impression d'être dans un cours. Toutes ces circonstances font que le but visé a été parfaitement atteint.

Je voudrais terminer par un vœu, qui est un programme ; que l'on s'inspire partout de l'attitude du comité vaudois de la Croix-Rouge Jeunesse. C'est-à-dire qu'en matière sauvetage à la nage, on renonce à la fiction pour s'inspirer de la réalité. Ainsi seulement on pourra sauver des vies.

Le chef du cours : *Maillard.*

NEUCHÂTEL

Certificats pédagogiques

Ce titre qui donne le droit d'enseigner dans les écoles primaires du canton a été délivré aux personnes suivantes au début de juillet :

Milles et MM. **Gilbert Aellig**, **Claudine Hunkeler**, **Moïsette Mueller**, **Raymond Oppliger**, **Claire-Lise Vuilleumier**, au Locle ; **André Aubry**, à Peseux ; **Suzanne Bandelier**, **Lise Lavanchy**, à Rochefort ; **Jean-Pierre Buri**, au Pâquier ; **Ariane Cochand**, à Fleurier ;

Lyllette Dellion, au Landeron ; **Francine Frossard**, **J.-Pierre Voirol**, au Cerneux-Péquignot ; **Yvette Aggio**, **Danielle Macquat**, à La Chaux-de-Fonds ; **Ginette Herren**, aux Petits-Ponts ; **Lydie Lachat**, à Corcelles ; **Lucette Maffli**, à Enges ; **Heinz Reber**, à Villars ; **Robert Suter**, à Brot-Dessus ; **Suzanne Walther**, à Cernier.

Tous nos compliments.

(Les noms en gras sont ceux des collègues qui nous ont déjà fait le plaisir d'entrer dans nos corporations professionnelles.)

Recrues

Mlle Yvette Aggio, institutrice au Bas-Monsieur (La Chaux-de-Fonds), Mlle Alice Reichert et Mlle Jeanne Juvet, à Couvet, viennent d'entrer dans la SPN-VPOD. Nous les y saluons bien cordialement.

W. G.

Brevet spécial

Nos jeunes collègues MM. Frédy Droz et Roland Fidel, tous deux instituteurs au Locle, viennent de passer brillamment à Lausanne les examens fédéraux pour l'obtention du diplôme de maître de gymnastique et de sports. Nous les en félicitons très vivement.

W. G.

Réduction de la durée du travail

Les articles parus dans « Services publics » sur cette brûlante question d'actualité ont été réunis en une brochure intéressante dont nous recommandons la lecture à nos membres. C'est qu'en effet ce problème ne saurait nous laisser indifférents. Il nous touche aussi directement. Dans le chapitre consacré au corps enseignant, M. Luc de Meuron montre avec une éloquence et une clarté persuasives qu'il serait injuste que nous ne bénéficions point d'une réduction de nos horaires étant donné le temps que nous avons à consacrer aux corrections des devoirs et à la préparation des leçons, puis encore la tension à laquelle nous astreint notre profession tant dans la fonction même d'enseigner que pour le maintien de la discipline. M. de Meuron, professeur, est encore, heureusement, de ceux qui croient qu'aucun travail fructueux ne peut être fait dans l'agitation et qui ne confondent pas école active et désordre.

Notre propos n'est pas d'analyser cette pertinente étude. Vous pourrez vous y référer vous-mêmes avec profit. Nous tenions simplement à exprimer à M. de Meuron notre gratitude. Une fois de plus, il a pris la défense de notre cause avec cette énergie et cette intelligence qui nous ont déjà servis dans tant d'occasions. C'est aussi l'opportunité pour nous de lui dire nos félicitations et notre satisfaction de sa nomination si méritée au comité fédératif de la VPOD.

W. G.

DIVERS

Exposition de dessins à Bâle

Nous rappelons le délai fixé au 31 juillet pour les inscriptions au billet collectif Lausanne - Bâle du 7 août, avec retour individuel. (24 fr. 70 ; et l'adresse du chef de course : Fernand Favre, Gutenberg 12, à Vevey. (Les finances seront encaissées au moment du départ.)

Maîtres de dessin vaudois.

Exposition d'art enfantin

L'Union des instituteurs de Malte organise dans la seconde quinzaine de novembre prochain une exposition d'art enfantin.

30 œuvres sont admises pour chaque pays ; les travaux doivent porter le nom, l'âge, l'adresse de l'exposant. L'organisation maltaise garantit le retour des œuvres à chaque association d'instituteurs, après la clôture de l'exposition.

Les envois éventuels peuvent être adressés à Mlle F. Quartier, rue de l'École de Chimie, 4, à Genève, qui les acheminera vers Malte.

BIBLIOGRAPHIE

Les grands explorateurs. Un volume de 128 pages, avec planches en couleurs dues à J. Leffel et des cartes d'E. Joller. Collection de l'Avanti-Club Neuchâtel. Fr. 4,80 + 400 points.

Tous nos enfants — et les adultes ne sont-ils pas souvent des enfants ? — aiment à s'évader dans l'aventure. Où peut-on en trouver une plus passionnante que celle de la découverte du monde ? Que d'explorateurs, que de pionniers avides de pénétrer dans des terres nouvelles, de connaître des climats, des hommes et des animaux nouveaux, se sont élancés sur les mers ou à travers les continents ! Il est vrai que si on voulait donner une histoire quelque peu complète de ces découvertes, il faudrait bien des volumes.

Celui qu'édite l'Avanti-Club divise le monde en continents et donne pour chacun quelques-uns des noms les plus connus, et cet échantillonnage donne envie d'en savoir davantage et de faire une connaissance plus approfondie de ceux à qui nous devons l'établissement progressif de nos cartes actuelles.

Ce livre passionnera certainement nos grands élèves.

Le 39e Comptoir suisse, du 13 au 28 septembre 1958 Une mosaïque d'attractions suggestives et originales

Nous ne sommes plus qu'à sept semaines environ, de l'ouverture de la 39e Foire suisse de Lausanne. Beaulieu connaît déjà la phase préparatoire du « branle-bas » de combat ! Opérons une première visite aux divers secteurs de l'état-major du Palais de Beaulieu, qu'anime de ses initiatives et de son esprit novateur M. Emmanuel Faillettaz, directeur général.

Un premier succès — En divers lieux, on ne manqua pas de se demander si l'ouverture de la manifestation de la SAFFA ne créerait pas une certaine concurrence périlleuse à l'endroit de notre grande foire nationale. D'aucuns ont agité d'autre part le spectre d'un éventuel ralentissement économique. Il est fort réjouissant de souligner que la Foire suisse de Lausanne de 1958 ne subit aucun effet de l'un ou de l'autre de ces événements. En dépit de ces inquiétudes, que les faits n'ont pas justifiées, la totalité des stands disponibles est déjà répartie. La participation s'annonce extrêmement élevée dans tous les secteurs. Diverses augmentations sont même enregistrées.

A ce titre, hâtons-nous par exemple de citer la nouvelle distribution dont bénéficiera la Halle I, où le secteur électricité-gaz offrira aux visiteurs une nouvelle distribution, plus attrayante. L'entrée de la Halle centrale présentera également une disposition d'ensemble renouvelée, dans le secteur du machinisme à la ferme, la participation sera plus vaste que précédemment. On le doit à la collaboration de l'Association suisse des fabricants de machines agricoles.

Des attractions de haute valeur — Elles seront nombreuses. Dans ce domaine encore, poursuivant son art de la métamorphose, du 13 au 28 septembre, le Comptoir suisse accumulera les innovations. Tel le secteur des industries de luxe, qui dévoilera aux visiteurs un véritable petit « musée romain » ! Cet ensemble présentera en effet une foule de pièces, évoquant à la maîtrise que possédaient les artistes de l'Empire romain dans la confection des objets de luxe. Ces pièces de grand prix proviennent de musées suisses. Enfin, le couronnement de cet ensemble, ce sera en outre la reproduction de la grande mosaïque romaine de Boscéaz, mosaïque aux divinités, pièce unique en son genre en Europe.

On se souvient du succès remporté l'an dernier par le salon des matières plastiques. En 1958, cette section sera présentée sous une forme plus attractive encore, avec la participation de toutes les plus importantes fabriques suisses. Une nouveauté industrielle remarquable : une machine à souder les matières thermo-plastiques fonctionnera sur place et dévoilera ses secrets au public.

Les jardins ? Ils se présenteront plus riches que jamais ! Un pont sera jeté sur la pelouse centrale, entre les halles nord et sud, et surplombera une exposition florale entièrement consacrée aux dahlias, avec un certain nombre de créations nouvelles dues au labeur du Cercle des Horticulteurs professionnels lausannois. Dans le hall central, nous aurons une présentation de tout ce que la Suisse produit dans le domaine photographique et cinématographique, grâce à la participation de toutes les maisons suisses de la branche.

Un pavillon réellement « sensationnel » — L'expression est à sa place ! Ce pavillon est consacré à l'enseigne des « Violons d'Ingres », ou si vous préférez, à tout ce que l'homme, par sa ténacité, son habileté manuelle, son imagination, ses dons personnels, son ingéniosité, est capable de réaliser dans ses heures de loisir. Les créations les plus inattendues, dans le cadre technique et architectural, toutes d'auteurs suisses, seront exposées. Le jury a dû faire un choix serré dans l'ensemble des réalisations splendides qui lui ont été soumises. Ce pavillon connaîtra un succès de tout premier plan. Nous y reviendrons d'ailleurs, comme nous reviendrons aux cent autres aspects de ce 39e Comptoir suisse — au pavillon de la Chine notamment — qui seront dès le 13 septembre le pôle d'attraction de centaines de milliers de visiteurs.

S. P.

LAVANCHY & Cie S.A.

Rue de Genève 88 Gare de Sébeillon

LAUSANNE

Déménagements
Camionnage officiel C.F.F.
Vastes garde-meubles modernes

Conditions spéciales pour le personnel enseignant

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions chrétiennes de Jeunes gens et des Sociétés
de la Croix-Bleue recommande ses restaurants à

COLOMBIER

(Ntel) : Restaurant sans alcool D. S. R. Rue de
la Gare 1. Tél. 6 33 55.

LAUSANNE

Restaurant sans alcool du Carillon, Terreaux 22
(Place Chauderon). Parc pour voitures à côté
du restaurant, place Chauderon. Tél. 23 32 72.
Restaurant de St-Laurent (sans alcool). Au centre
de la ville (carrefour Palud-Louve-St-Laurent).
Parc pour voitures à côté du restaurant, place
de la Riponne. Tél. 22 50 39. Dans les deux
restaurants, restauration soignée - Menus choisis
et variés.

NEUCHÂTEL

Restaurant neuchâtelois sans alcool - Faubourg
du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide -
Prix modérés - Salles agréables et spacieuses -
Tél. 5 15 74.



Conditions de faveur

pour membres de la Société
Pédagogique de la Suisse
Romande contractant des
assurances individuelles et de
responsabilité professionnelle

Spécialités fameuses des
Pâtes de Rolle
ROLLINETTES
ROLLAUZEU
NOUILLES VAUDOISES



Tél. 7 54 67

Demandez
prix courant à

Nidecker

ROLLE

Fabrique
d'articles en bois
Spécialiste
dans le matériel
d'école

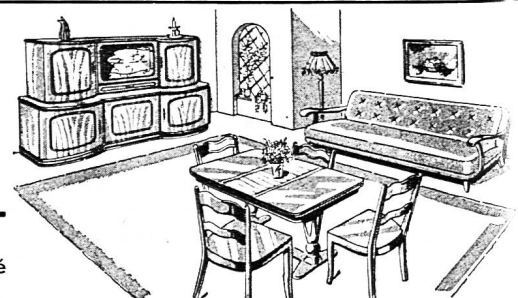
Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

MEUBLES
BEL-AIR
MÉTROPOLE

HEIDER
MAÎTRE ÉBÉNISTE
S.A.
MAISON FONDÉE EN 1860
98 ANS D'EXPÉRIENCE
100% SUISSE
LAUSANNE

HEIDER VEND
chaque jour
DES MEUBLES
pour toujours

Choix immense
toujours bon et bon marché



J.A.

Montreux 1